

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2013

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **Vote des taux d'imposition 2013**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition, à savoir :

- le taux de la taxe d'habitation, soit 17.58 %,
- le taux de la taxe foncière (bâti), soit 13.21 %,
- le taux de la taxe foncière (non bâti), soit 32.99 %,

Il n'y a plus lieu de voter le taux cotisation foncière des entreprises étant donné le passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la communauté de communes Saint-Aignan/Renazé à compter du 01 janvier 2013.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2012**

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2012, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

#### ***Budget commune***

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 153 377.69 €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2012, soit + 96 681.20 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2012, soit - 23 884.13 €

#### ***Budget assainissement***

- Report en investissement (article 001) de l'excédent d'investissement au 31/12/2012, soit + 6 484.94 €
- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2012, soit + 0.72 €

#### ***Budget lotissement de Jouvence***

- Résultat de fonctionnement au 31/12/2012 : 0.00 €
- Résultat d'investissement au 31/12/2012 : 0.00€

Il n'y a donc pas de report ni d'affectation

### **Vote du budget primitif 2013 Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence**

#### ***Commune***

Il s'équilibre à 369 288.20 € en section de fonctionnement,  
334 214.33 € en section d'investissement.

#### ***Assainissement***

Il s'équilibre à 15 317.26 € en section d'exploitation,  
13 935.99 € en section d'investissement.

#### ***Lotissement de Jouvence***

Il s'équilibre à 104 375.90 € en section de fonctionnement  
83 906.02 € en section d'investissement

### **Projet argent de poche 2013**

Le conseil municipal décide de reconduire le dispositif argent de poche au début du mois de juillet 2013. Ce dispositif consiste à mettre en place en direction des jeunes âgés de 16 à 18 ans des chantiers collectifs à vocation civique, dans le but de participer à l'entretien et améliorer le cadre de vie. Les jeunes seront indemnisés de 15 € pour 3 heures de travail par jour. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune et chaque jeune.

### **Avis sur le renouvellement des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Livré-la-Touche approuvés par le comité syndical le 19 mars 2013**

Le conseil municipal donne son accord en ce qui concerne ce renouvellement de statuts.

### **Convention assistance technique opérationnelle unique territoriale**

Cette convention proposée par la SCP Maïore Vrignon Jouck Baisieux porte sur les études de voirie et de réseaux divers. Monsieur le Maire est autorisé à la signer en vue des travaux de voirie 2<sup>ème</sup> phase du lotissement de Jouvence. Le montant prévu de la rémunération de cette mission de maîtrise d'œuvre est de 2 500 € HT. Il sera établi de manière définitive lors de la validation de la phase projet des travaux.

Le 08 avril 2013  
Le Maire,